

Denis Benoit, apiculteur à Gée en Maine-et-Loire

“Nous imposer les OGM est un acte de violence”

Les apiculteurs sont touchés de plein fouet par les contaminations de pollen génétiquement modifié. En Ardèche, des analyses sur pollen, récolté dans des ruches situées à proximité d'un champ d'OGM, ont encore montré que le seuil de 0,9 % était dépassé ! En Maine-et-Loire, l'apiculteur Denis Benoit est, à l'instar de ses collègues, pris au piège des OGM.

Soupponné d'avoir participé à la destruction de onze hectares de maïs semences transgénique M810 à Charcé-saint-Elhier dans la Maine-et-Loire, l'apiculteur Denis Benoit a été placé en garde à vue, avant d'être relâché en fin de journée, mi-septembre. Sept autres arrestations ont eu lieu en même temps en Maine-et-Loire et en Loire-Atlantique et une trentaine de militants du collectif “Nos campagnes sans OGM” est recherchée. “On nous accuse d'acte de violence pour avoir piétiné cette culture, mais n'est-ce pas nous faire violence que de nous imposer les OGM ?”, s'insurge Denis Benoit (1). Ce n'est que début août qu'il découvre qu'un champ de onze hectares de maïs semences génétiquement modifiés jouxte ses ruches, nouvellement acquises ainsi que celles d'un collègue. “L'agriculteur a semé sans nous prévenir, prétextant qu'il n'avait pas vu nos ruches !”, s'étonne l'apiculteur, désignant le rucher, bien visible, situé à 40 mètres de la parcelle et installé à cet endroit depuis plusieurs années. “C'est irresponsable. Mais comme le décret qui encadre ces cultures impose aux producteurs d'OGM de prévenir leurs voisins sans prévoir aucune mesure en cas de non-respect de cette obligation, évidemment, les produc-

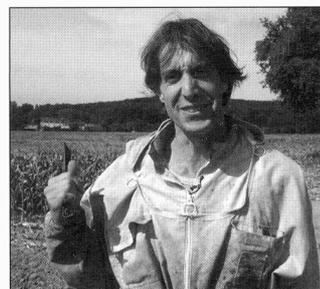
teurs passent outre et nous mettent au pied du mur”, regrette-t-il. Comme tous les anti-OGM, Denis Benoit dénonce la façon insidieuse d'une partie de la profession agricole d'imposer les OGM, contre l'avis de la population. D'autant plus que la distance d'isolement de 50 mètres entre une culture OGM et non-OGM, imposée par le décret, n'a aucun fondement scientifique, “sachant que les abeilles peuvent couvrir jusqu'à 3 km pour aller chercher du pollen”.

Inquiets pour les récoltes

En Pays-de-la-Loire, sans concertation avec ses coopérateurs, Terrena, premier groupe coopératif français, a fait multiplier, sous contrats, 35 ha de maïs semences OGM. “Le but est évidemment de préparer l'expansion de cette variété”, s'inquiète l'apiculteur. Pourtant, une fois de plus, le risque de contamination est prouvé. En effet, après avoir pris connaissance de l'existence de maïs OGM près de ses ruches, Denis Benoit a posé, en présence d'un huissier, des trappes à pollen, “mais un peu tard, la floraison du maïs était déjà entamée”. Les analyses réalisées par un laboratoire agréé par le Cofrac de Nantes montrent que le pollen contient des traces d'ADN de M810 détectables, supérieures à 0,01

% mais non quantifiables, donc inférieures à 0,1 %. “Le miel comportant des traces de pollen, risque de contenir par conséquent des traces d'OGM, et devra donc être déclassé”, prévient l'apiculteur.

En réponse aux pro-OGM qui avancent que les abeilles ne butinent pas le nectar du maïs, les apiculteurs montrent ainsi que le pollen contaminé se retrouve dans les ruches : “Il sert à nourrir les larves pendant l'hiver, et récolté, il possède des vertus reconnues et très recherchées”. D'où l'inquiétude des apiculteurs, non seulement pour l'avenir de leurs récoltes bio, mais aussi pour la survie de leurs couvains. Déjà touchées par la toxicité des molécules de fipronil (de nouveau autorisé par l'Union européenne) et par l'imidaclopride, les abeilles survivront-elles à cette nouvelle substance ? “Pour l'instant, il n'existerait aucune étude sur l'impact des OGM sur le pollen, donc il est normal d'appliquer le principe de précaution”. Indigné par les méthodes employées pour imposer les OGM, Denis Benoit est prêt à répondre de son engagement devant la justice : “Notre mouvement de désobéissance civique non-violent est indispensable pour défendre sa production bio et faire avancer le débat”. En attendant, les analyses sont à ses frais, soit environ



Denis Benoit devant le champ de maïs semences M810 piétiné : “Des traces d'ADN provenant de maïs M810 ont été détectées dans le pollen, alors que le dispositif de trappes à pollen a été installé dix jours après le début de la floraison. Quelle quantité aurions-nous trouvée en les mettant plus tôt ?”

1 000 euros, entre les coûts d'huissier et de laboratoire. En Maine-et-Loire, 25 apiculteurs professionnels sont touchés, 300 en comptant les amateurs. En France, ils sont plus de 2 000 dans ce cas. “Que signifie l'annonce d'un gel ? On attend pour voir, sachant que si on baisse la garde, les OGM s'imposent contre l'avis de la majorité des Français et avec tous les risques qu'ils comportent pour l'environnement”.

Christine Rivry-Fournier

(1) Une plainte a été déposée par l'agriculteur propriétaire des terres, ainsi que par Terrena et le Syndicat des producteurs de maïs qui évaluent le préjudice à 100 000 €. Après pourparlers, Terrena s'est engagé à bloquer la commercialisation des semences et à réaliser ses expérimentations en toute transparence.

Pour en savoir plus : Inf'OGM mensuel et bimestriel, www.infogm.org